

en bref

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = Obstetrica : la revue spécialisée des sages-femmes**

Band (Jahr): **117 (2019)**

Heft 4

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



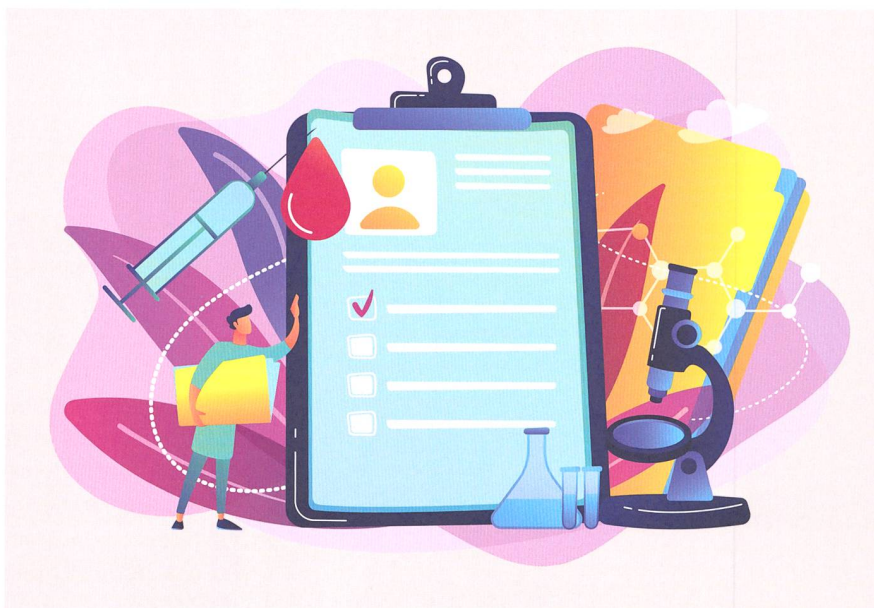
DEP: le Conseil fédéral autorise la création de plus grands fournisseurs

Le Conseil fédéral souhaite permettre la création de communautés de référence actives au niveau intercantonal afin de simplifier l'introduction généralisée du dossier électronique du patient (DEP). Lors de sa séance du 8 mars, il a adapté en conséquence l'ordonnance sur les aides financières pour le dossier électronique du patient. Les communautés de référence devraient désormais obtenir plus de moyens si leur rayon d'activité s'élargit.

Actuellement, neuf communautés de référence sont en cours de constitution en Suisse. Les professionnels de la santé et leurs institutions s'y affilient pour permettre aux patients d'ouvrir un DEP. Les communautés de référence reçoivent des aides financières de la Confédération, dans le but de mettre en place le dossier électronique du patient d'ici à l'année prochaine.

Le dossier électronique du patient vise à améliorer la qualité de la prise en charge médicale et des processus thérapeutiques, à augmenter la sécurité des patients, à accroître l'efficacité du système de santé et à encourager le développement des compétences des patients en matière de santé. Les hôpitaux de soins aigus, les cliniques de réadaptation et les cliniques psychiatriques ont l'obligation de s'affilier au réseau DEP d'ici à avril 2020, les établissements médico-sociaux et les maisons de naissance d'ici à avril 2022.

Source: communiqué de presse du Conseil fédéral du 8 mars



iStockphoto 113396765, RaStudio

Plan de vaccination suisse 2019

Le plan de vaccination 2019 contient de nombreux changements et pour cette raison, les professionnels de la santé reçoivent une pré-information destinée à leur préparation.

Il est élaboré selon un cadre analytique rigoureux par la Commission fédérale pour les vaccinations en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique. Les recommandations contenues dans ce plan visent à obtenir une protection optimale de la population et de chaque individu en tenant compte au mieux des risques éventuels associés à l'administration des vaccins.

Les adaptations suivantes sont recommandées pour les nourrissons et les enfants de moins de deux ans:

1. Vaccination contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite, les infections invasives dues à *Haemophilus influenzae* de type b, l'hépatite B: la vaccination recommandée de base est simplifiée par un schéma «2+1» (au lieu de «3+1»): 3 doses à administrer à 2, 4, et 12 mois. La vaccination contre l'hépatite B étant désormais recommandée de préférence pour les nourrissons, elle se fait avec un vaccin hexavalent.
2. La vaccination contre l'hépatite B est recommandée de préférence pour les nourrissons. Elle reste cependant recommandée pour les adolescents âgés de 11 à 15 ans non vaccinés.
3. Vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole: la 1^{ère} dose de vaccin contre la rougeole, oreillons et rubéole est recommandée à l'âge de 9 mois et la 2^e à 12 mois pour tous les nourrissons.
4. La vaccination contre les pneumocoques pour les enfants âgés de moins de 5 ans fait partie désormais des vaccinations recommandées de base et non plus des vaccinations recommandées complémentaires.

 [Plus d'informations sur www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)



iStockphoto 974363744, noipompan



Prise de position de la CNE sur l'interruption de grossesse à un stade avancé

La Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (CNE) a publié récemment sa prise de position La pratique de l'interruption de grossesse à un stade avancé – Considérations éthiques et recommandations. Les interruptions de grossesse à un stade avancé sont une source d'incertitudes et une épreuve pour toutes les personnes concernées. En outre, elles soulèvent des questions médicales, juridiques et éthiques qui, jusqu'à présent, n'ont guère été abordées en Suisse.

Dans sa prise de position, la CNE formule des recommandations sur la sécurité des soins et sur des normes de qualité, sur l'accompagnement et le suivi des femmes enceintes, sur les méthodes utilisées pour interrompre la grossesse et sur la manière de prendre en charge les bébés nés vivants à la suite d'une interruption. Pour assurer une qualité de soins élevée et uniforme au niveau national, la commission recommande d'élaborer des mesures concernant l'échange d'informations et d'expériences ainsi que l'établissement de procédures standard. En outre, elle recommande de donner aux femmes concernées des informations exhaustives sur les différentes méthodes d'interruptions de grossesse et sur les alternatives à une telle intervention, et d'accompagner ces personnes tout au long du processus (autrement dit avant, pendant et après l'interruption). De plus, la commission souligne que les enfants nés vivants après une interruption de grossesse doivent recevoir tous les soins médico-infirmiers dont ils ont besoin et bénéficier de conditions de vie dignes. Enfin, il convient de s'assurer que les femmes ou les couples soient avertis de la possibilité que leur enfant puisse naître vivant et, le cas échéant, de discuter avec eux sur la manière de procéder dans ce cas.

➔ **Prise de position disponible en allemand, résumé et recommandations en français sur www.nek-cne.admin.ch**



La conseillère nationale Flavia Wasserfallen nouvelle présidente de l'ASCPE

Mi-mars, l'Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE) a élu présidente Flavia Wasserfallen à Lucerne à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire. Elle succède à Eusebius Spescha qui a façonné l'Association depuis sa fondation en 2010 et a largement contribué au développement des structures actuelles.

Flavia Wasserfallen dispose d'un réseau très fort aussi bien au niveau national que dans les cantons, ce qui aide l'Association à atteindre ses buts. Avec la stratégie «Avenir CPE» adoptée désormais, l'ASCPE souhaite renforcer la position de la Consultation parents-enfants vers l'extérieur. Elle doit être reconnue comme un élément indispensable de l'aide aux enfants et à la jeunesse et garantie sur le long terme. Ainsi l'ASCPE aspire par exemple à un ancrage juridique de la consultation parents-enfants tout comme la garantie d'un financement suffisant afin que les services restent accessibles à tous. Mais elle s'engagera aussi pour la qualification professionnelle de la consultation parents-enfants, en particulier pour l'introduction d'une qualification professionnelle de degré tertiaire reconnue au niveau fédéral et pour le développement de la recherche.

Source: communiqué de presse de l'Association suisse des consultations parents-enfants du 14 mars

Contraception: la Suisse dans la moyenne européenne

Le Forum parlementaire européen sur la population et le développement a publié la troisième édition de l'Atlas mondial de la contraception. Le rapport compare et évalue l'accès aux contraceptifs, aux conseils en planning familial et aux informations en ligne dans 46 pays européens. La Suisse se classe à nouveau dans la moyenne. En Suisse, la contraception est une affaire strictement privée, tandis que d'autres pays prévoient une prise en charge des coûts, parfois générale, parfois pour certains groupes de population, par exemple les jeunes. Le 13 décembre 2018, Yvonne Feri a déposé le postulat «Garantir à tous l'accès à la contraception», afin de réduire les obstacles financiers pour les groupes financièrement défavorisés en Suisse. Ce texte invite le Conseil fédéral à élaborer un rapport identifiant les groupes vulnérables et les mesures concrètes à prendre.

Source: Newsletter Santé Sexuelle Suisse du 28 février Atlas mondial de la contraception sur www.contraceptioninfo.eu